



Suite après un tribunal administratif

Par **Cat77115**, le **06/03/2018** à **07:59**

Bonjour
Je viens de gagner mon procès contre mon travail qui m'avait fait un abandon de poste en oct 2015 . Comme ils doivent me réintégrer à partir de cette date j'aimerais savoir si ils doivent me verser tout mes salaires du 15 oct 2015 à aujourd'hui ?

Par **morobar**, le **06/03/2018** à **08:34**

Bonjour,
Vous évoquez en titre "tribunal administratif".
Vous devez donc interroger votre avocat, puisque semble-t-il vous avez contesté avec succès la révocation prononcée.
Par contre si l'intitulé est erroné, et que votre succès est prononcé par le conseil des prudhommes, pas de réintégration à envisager.

Par **Cat77115**, le **06/03/2018** à **09:17**

Alors oui je suis fonctionnaire titulaire pour mon dossier je n'avais pas pris d'avocat mais j'avoue ne pas connaître la suite du déroulement d'où ma question. j'ai été aidé par les syndicats pour mon dossier mais ayant gagné je voudrais faire valoir mes droits

Par **amajuris**, le **06/03/2018** à **14:34**

bonjour, nsi le TA a ordonné à votre administration de vous réintégrer à la date du 15 octobre

2015, cette administration doit vous verser vos salaires depuis cette date..rnvotre administration a-telle fait appel de cette décision ?rnsalutations

Par **Cat77115**, le **06/03/2018** à **15:02**

Non elle n'a pas fait appel je suis réintégré à la date du 15 oct 2015 et je reprend mon poste le 12 mars 2018 .rnMais ils me disent que je n'ai pas le droit de toucher de salaires rnQue dois je faire pour faire valoir ce droit?